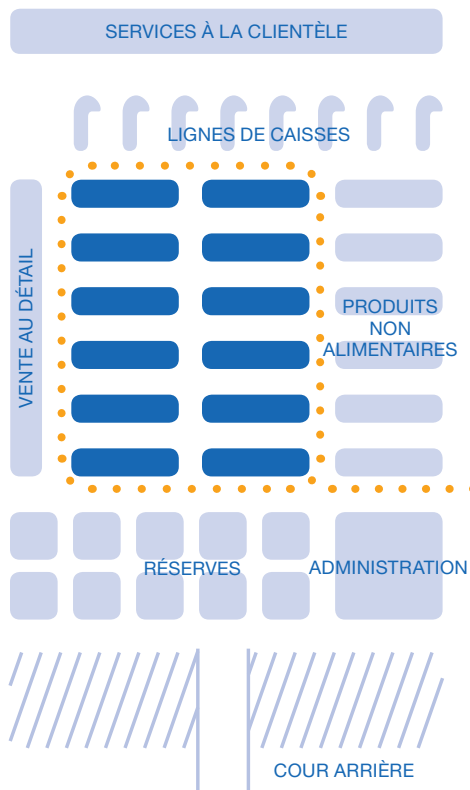




MISE À JOUR
FÉVRIER 2015

FICHE N°7

Rayon liquides et vins



PRODUITS ALIMENTAIRES
EN LIBRE SERVICE

DESCRIPTION DES TÂCHES

TÂCHES HABITUELLES



.....
Gestion des produits (contrôle qualité et quantité).
.....

Transfert des palettes du quai à une zone de stock tampon et dans le magasin.
.....

Mise en rayons : réassort, défilage, facing...
.....

Éclatement de palettes livrées multi-famille de produits.
.....

Constitution de réserves tampons en rayon.
.....

Évacuation des déchets (palettes, cartons, plastiques, casse...).

.....
Réapprovisionnement des linéaires en présence de clients.
.....

Mise à jour des prix.

TÂCHES PONCTUELLES

.....
Conseils à la clientèle en rayon et participation à des événements promotionnels.
.....

Nettoyage des liquides sur les sols et évacuation des bris de verres.
.....

Assistance à la clientèle pour la prise des articles.
.....

Modification de la configuration du rayon (« re-modeling »).

LES PRINCIPAUX RISQUES



.....
Risque de chute de plain-pied.
.....

Risque de chute de hauteur.
.....

Risques liés

.....
aux effondrements et aux chutes d'objets,
.....

aux circulations,
.....

à la charge physique de travail,
.....




à la manutention mécanique,
.....

aux équipements de travail,
.....

aux agressions et incivilités.
.....

Risques psychosociaux.

LES CHUTES DE PLAIN-PIED

PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE	SOLUTIONS ENVISAGEABLES	
Encombrement des allées de circulation par des produits ou des déchets.	<p>Dégager les zones de circulation.</p> <p>Organiser le regroupement et l'évacuation des déchets d'emballage.</p>	<p> Solution à intégrer dès la conception</p>
Sols glissants et/ou non uniformes.	<p> Assurer l'uniformité des revêtements de sols au niveau du rayon.</p> <p>Nettoyer régulièrement les sols.</p>	<p> Solution nécessitant des équipements de protection individuelle</p>
Sols souillés par la casse de produits.	<p>Signaler la zone souillée et nettoyer au plus vite.</p> <p>Évacuer les déchets et bris de verre.</p>	

LES (H)UTES DE HAUTEUR

PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE

Utilisation d'escabeaux, de casiers à bouteilles, instables pour la mise en rayons.

Utilisation de PIRL inadaptée à la mise à la mise en rayon.

SOLUTIONS ENVISAGEABLES

Éviter le travail en hauteur en garantissant l'accessibilité de plain-pied aux produits en face avant des rayonnages.

Supprimer le stockage des produits en casquette.

Limiter la prise des produits en partie supérieure à 1,80 m du sol sans empilage de produits.

Adapter la profondeur de prise des produits aux différents niveaux de rayonnages dans la limite de 0,60 m maximum. À défaut d'accessibilité des produits, aménager les étagères à l'aide de dispositifs de stockage dynamique : tablette inclinée avec ou sans rouleaux de transfert...

 Solution à intégrer dès la conception

 Solution nécessitant des équipements de protection individuelle

Affichage des prix et des promotions positionné en hauteur.

Éviter le travail en hauteur par l'utilisation de dispositif permettant la mise en place des affichages de plain-pied : enrouleur avec perche, affichage électronique des prix...

Sécuriser les interventions en hauteur par la mise à la disposition des salariés de plateforme individuelle roulante légère (PIRL), d'équipements de travail dédiés à la mise en rayon. Limiter la hauteur du plancher de travail à 0,50 m.

LES (H)UTES D'OBJET

PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE

Bouteilles stockées sur les casquettes des mobiliers.

Gerbages des boissons instables.

SOLUTIONS ENVISAGEABLES

Supprimer le stockage des produits en casquette.

LES OUTILS À MAIN

PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE

Dépalettisation et ouverture des cartons ou des caisses générant des coupures.

SOLUTIONS ENVISAGEABLES

Intégrer dans le cahier des charges des emballages, des pré-découpages permettant leur ouverture rapide et manuelle.

 Choisir des cutters de sécurité à lame protégée ou rétractable.

 Solution à intégrer dès la conception

 Solution nécessitant des équipements de protection individuelle

LES MANUTENTIONS

PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE

Réception et le transfert des produits en rayons liquides.

SOLUTIONS ENVISAGEABLES

 Réduire autant que possible les distances des trajets de manutention et le nombre d'opérations de manutention.

 Privilégier l'implantation des réserves liquides au plus près des rayons ou en accès direct (ouverture dans la réserve pour approvisionnement direct en zone de vente).

Privilégier l'utilisation des transpalettes électriques et faciliter leur circulation.

Adapter le nombre d'équipements d'aide à la manutention au nombre de salariés affectés au rayon.

Limiter le poids des charges poussées en rolls à 350 kg.

Faciliter l'accès des engins de manutention mécaniques, en prenant en compte le dimensionnement des portes et couloirs, le rangement et le dégagement des zones de circulation.

Manutention des liquides pour la mise en rayons.

Limiter la hauteur des palettes à 1,80m ou intégrer une palette intermédiaire au-delà de 1,80m.

 Supprimer la dépose au sol.

 Privilégier l'utilisation des transpalettes électriques à grande levée (TPEGL) avec cellule de mise à niveau automatique y compris pour l'éclatement ou la reconstitution de palettes.

Adapter le nombre d'équipements d'aide à la manutention au nombre de salariés affectés au rayon.


Privilégier la livraison des marchandises sur palettes en fonction de l'ordre de mise en rayon.

Quelques références de conditionnement d'articles :

• Article unitaire : bouteille de 20cl au cubitainer de 10 litres.

• Packs de boisson : de 6x33cl à 8x2 litres.

LES MANUTENTIONS (SUITE)

PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE	SOLUTIONS ENVISAGEABLES
Produits sont déposés au sol.	<p> Limiter la profondeur et la hauteur des meubles de présentation, sur la base de la NF X 35-109, pour garantir la prise des articles entre 0,40 m et 1,80 m de hauteur et 0,60 m en profondeur.</p>
<p>Lieux de stockage encombrés. Exiguïté des locaux, des postes de travail et des accès. Mise en rayon : poids importants des articles et postures contraignantes.</p>	<p>Utiliser ou aménager les mobiliers en partie basse d'un dispositif mobile pour accéder sans contraintes aux produits situés en fond de mobilier (ex. : tiroirs, tablette inclinée, dispositif dynamique de stockage). Agencer les produits dans les mobiliers sur la base de la NF X 35-109 en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du poids des articles, • de leur forte rotation entre 0,75 m et 1,10 m de hauteur.
Manutention de produits lourds.	<p>Signaler sur l'emballage les produits lourds > 8 kg. Signaler dans les rayons les produits lourds > 8 kg. Former l'encadrement et l'équipe du rayon à la prévention des risques liés aux manutentions manuelles. Former un référent à la prévention des risques liés aux activités physiques (référentiel national).</p>
Affichage des prix : postures contraignantes.	<p>Privilégier des dispositifs automatiques d'affichage de prix électroniques. Utiliser des perches pour les affichages en hauteur.</p>

 Solution à intégrer dès la conception

 Solution nécessitant des équipements de protection individuelle

EN PRATIQUE

Stockage dynamique



Étagère à fond mobile ou tiroir coulissant



Stockage dynamique



Mobilier de faibles hauteur et profondeur : produits accessibles de plain-pied



LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

CHAUSSURES / BOTTES DE SÉCURITÉ



Chaussure à bout renforcé,
sans lacets et semelles antidérapantes
(dont le coefficient de frottement
dynamique est $> 0,15$ selon les mesures
INRS) pour toutes activités
avec manutention.

GANTS



Gants protection
contre coupure...

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

OUVRAGES

CNAMTS - R 307 Utilisation des roll-conteneur dans la distribution

CNAMTS - R 367 Prévention des risques dus aux moyens de manutention à poussée et/ou à traction manuelle

CNAMTS - R 461 Limites pratiques permettant de diminuer les risques dus aux manutentions manuelles de produits ou colis palettisés au-delà de 1m80 (hauteur s'entendant support et chargement)

CNAMTS- R 478 Mise en rayon - Prévenir les risques liés à la manutention manuelle

CARSAT Centre Ouest - recommandation n°2
Formation et aptitude des personnes utilisant des transpalettes automoteurs de manutention à conducteur accompagnant

CRAMIF Fiches Prévention des risques liés à la mise en rayon DTE 24-1 à DTE 24-7

INRS - ED 85 L'éclairage artificiel au poste de travail

INRS - ED 104 Implantation des espaces de travail

INRS - ED 115 Couteaux à lame jetable

INRS - ED 718 Conception des lieux de travail

INRS - ED 761 Le dos mode d'emploi

INRS - ED 771 Les rayonnages métalliques

INRS - ED 797 Troubles musculosquelettiques du membre supérieur

INRS - ED 994 Les articles chaussants de protection

INRS - ED 835 Les maladies professionnelles

INRS - ED 865 Analyser le travail pour maîtriser le risque TMS

INRS - ED 869 Se laver les mains

INRS - TJ 22 Hygiène et sécurité dans la distribution alimentaire

SITES DE RÉFÉRENCE

www.inrs.fr

<https://tmspros.fr/TMSPROS/>

www.CGAD.fr Confédération générale de l'alimentation en détail